



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 16 octobre 2025

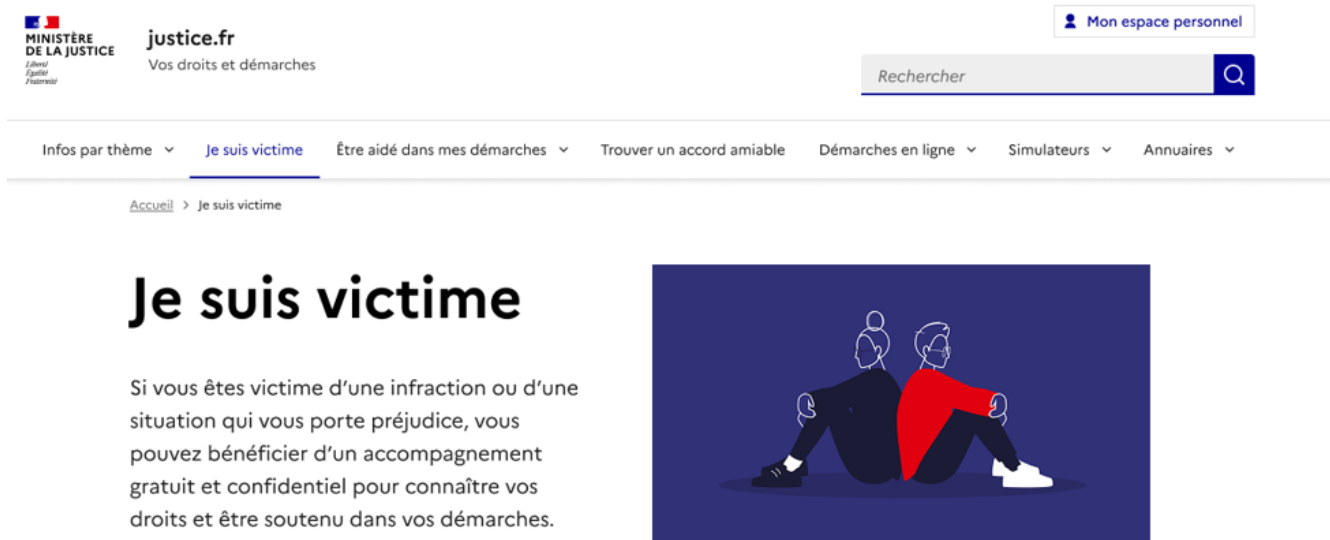
Le ministère de la Justice lance un site d'information pour les victimes

A la demande de **Gérald Darmanin**, garde des Sceaux, ministre de la Justice, le site *justice.fr* s'enrichit aujourd'hui d'un portail consacré à l'information des victimes, afin de les orienter dans leurs démarches et leur prise en charge.

Dans une lettre adressée aux agents du ministère de la Justice le lundi 13 octobre, le garde des Sceaux a annoncé sa volonté de recentrer le ministère de la Justice autour des victimes, en renforçant leur prise en charge et le respect qui leur est dû, à travers un changement de cap structurel au sein de l'administration et la création d'un nouvel outil en ligne, porte d'entrée unique pour les victimes.

Un nouveau portail « Je suis victime » est désormais accessible sur *Justice.fr*, site qui permet aux citoyens de s'informer et d'être orientés dans leurs démarches avec la Justice, mais aussi de saisir la Justice de façon dématérialisée pour certaines procédures et de suivre son affaire en ligne depuis un espace sécurisé.

L'onglet « Je suis victime » référence les informations essentielles et ressources utiles pour que chaque victime puisse faire valoir ses droits et bénéficier d'un meilleur accompagnement.



Accéder au portail : <https://www.justice.fr/je-suis-victime>

Contacts presse

Cabinet du garde des Sceaux : Tél : 01 44 77 63 15 - secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr
Bureau de presse : Tél : 01 44 77 65 54 - presse-justice@justice.gouv.fr

Tous les communiqués :
www.justice.gouv.fr/presse

Aide aux victimes : des lieux de prise en charge de proximité

Pour assurer la prise en charge et l'accompagnement des victimes, le ministère de la Justice consacre un budget de 54,3 millions d'euros dédiés à la politique d'aide publique aux victimes en 2025, en hausse de 89% depuis 2020.

Pour être au plus proche des victimes et permettre une prise en charge rapide, l'aide aux victimes en France s'appuie sur un [réseau de quelques 190 associations](#). Ces associations sont présentes dans des lieux remplissant une mission de service public, comme les juridictions, les **3 029 Point-justice répartis en France**, les Maisons France Services, les commissariats de police, les hôpitaux etc. Le Point-justice le plus proche de chez soi est accessible via [l'annuaire des Point-justice](#).

A l'échelle européenne, c'est la mise en service dès 2009 d'un **numéro d'appel européen le 116 006**, qui permet d'apporter une aide immédiate et une première orientation à la victime, où qu'elle se trouve, dans toute l'Union Européenne. En 2024, 61 390 appels ont été reçus à ce numéro financé par le ministère de la Justice et opéré par la Fédération France Victimes, soit 24% de plus qu'en 2023.

Afin d'assurer la prise en charge rapide des victimes, les **166 tribunaux judiciaires en France accueillent chacun un bureau d'aide aux victimes (BAV)**, avec des permanenciers qui apportent une aide personnalisée, gratuite et confidentielle aux victimes en les accompagnant dans leurs démarches et en leur proposant un soutien psychologique. Les victimes peuvent ainsi s'informer sur les suites données à leur plainte, être accompagnées lors des audiences, être orientées vers d'autres structures, ou bénéficier d'aide lors de la saisine des services d'aide au recouvrement des sommes qui leur sont dues. Les membres des associations peuvent se rendre auprès des victimes ne pouvant se déplacer. En 2024, près de 410 000 personnes ont été reçues par les associations subventionnées par le ministère de la Justice, dont plus de 148 000 dans les bureaux d'aide aux victimes.

Pour accompagner les victimes dans leurs démarches judiciaires, le ministère de la Justice a également mis en ligne un [site dédié à l'aide juridictionnelle](#), qui permet aux victimes de faire une demande d'aide juridictionnelle, d'avoir un suivi en ligne et d'obtenir sa décision en ligne.